



# Notice Gestion des données dans StrucTool (collaborateurs AF et AFS)

## 1 But et objet

La présente notice contient des recommandations sur la gestion des données dans StrucTool à l'intention des utilisateurs des AFS et de l'administration fédérale (AF). Ces recommandations sont également présentées lors de la formation des nouveaux utilisateurs. Elles sont contraignantes pour les AFS, afin de garantir une gestion aussi correcte et uniforme que possible des données sensibles dans StrucTool.

## 2 Données dans StrucTool

StrucTool permet de gérer et de traiter des structures (systèmes de classement pour GEVER / structures libres) et de créer des bordereaux de versement. Les informations (métadonnées) relatives à ces structures et bordereaux de versement se situent aux différents niveaux suivants :

- Structure
- Positions / Rubriques
- Dossiers
- Documents

StrucTool contient toujours des structures et des bordereaux de versement complets, jamais partiels. Par ailleurs, seules des métadonnées y sont enregistrées, et non des données primaires. Ces métadonnées peuvent tout de même contenir des données sensibles. Les métadonnées utilisées dans StrucTool peuvent être reprises du Data Dictionary<sup>1</sup>.

Les utilisateurs ayant les droits requis peuvent saisir dans StrucTool des métadonnées contenant des données personnelles, des données personnelles sensibles ou d'autres informations sensibles ou classifiées. En fonction des droits qui leur sont attribués, les utilisateurs peuvent aussi consulter, traiter, rechercher et exporter ces données.

Outre les métadonnées des structures, StrucTool permet aussi d'ajouter des indications sur l'UA et les collaborateurs responsables. Les utilisateurs AF qui ont les droits d'accès à StrucTool doivent fournir les informations suivantes : prénom, nom, adresse électronique et rôle dans StrucTool (utilisateur ou administrateur).

## 3 Utilisateurs de StrucTool

### Droits d'accès et consultation des données dans StrucTool

**L'utilisation de StrucTool est réservée aux personnes qui en ont besoin pour leur travail.**

**Les AFS ne donnent jamais accès aux structures d'une UA à des utilisateurs hors AFS sans l'accord de l'administrateur de l'unité administrative (UA) concernée.**

<sup>1</sup> Das Data Dictionary steht auf der Webseite des Bundesarchivs zur Verfügung.

Les droits d'accès à StrucTool sont régis comme suit :

- Les UA – et plus précisément les utilisateurs de l'UA habilités – ne peuvent consulter que les structures et les bordereaux de versement de leur propre UA. Il en va de même pour les services qui archivent eux-mêmes leurs documents en vertu de la loi fédérale sur l'archivage (LAR).
- Les utilisateurs des AFS disposant d'un accès à StrucTool peuvent consulter les structures de toutes les UA.
- Les tiers ne peuvent consulter que les structures et bordereaux de versement de leur propre organisation (archives privées ou UA).
- Les structures classifiées font exception : elles sont visibles (et apparaissent dans les résultats de recherche) uniquement pour les personnes qui y ont été explicitement autorisées via la fonction Classifier.

Les AFS transmettent toutes les demandes d'accès à StrucTool à l'administrateur de l'UA concernée, y compris lorsque la demande provient de collaborateurs extérieurs à l'UA.

## Octroi des droits d'accès et responsabilités

**Seules les personnes désignées comme responsables d'une étape d'un processus sont autorisées à l'exécuter.**

Les responsabilités de l'UA et des AFS dans le traitement des différents processus sont consignées dans chaque structure. Sur la base de ces responsabilités, les utilisateurs concernés sont informés par courriel lorsqu'ils doivent exécuter une tâche. À noter qu'il n'est pas possible d'attribuer à un utilisateur uniquement des droits de lecture, ni de lui assigner une seule étape du processus.



Pour en savoir plus sur les droits d'accès et l'octroi de ces droits, veuillez consulter le manuel d'utilisation, chap. 2.

## 4 Traitement

### Données personnelles et autres données sensibles

**La protection des structures incombe aux UA.**

**Le traitement des structures est régi par le règlement ad hoc de chaque UA.**

**Il faut s'assurer qu'au moins deux collaborateurs de l'UA et deux utilisateurs des AFS ont toujours accès aux structures nécessitant une protection spéciale.**

Dans StrucTool, il n'y a pas de distinction entre les données relevant de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de l'ordonnance concernant la protection des informations de la Confédération (OPrI). Si les données sensibles d'une structure doivent être spécialement protégées en vertu de l'OPrI, de la LPD ou d'autres directives, cette protection ne peut s'appliquer qu'à l'ensemble de la structure, via la fonction Classification. La classification est dès lors valable pour toutes les versions d'une structure. Pour la protection des données sensibles qui ne sont pas régies par l'OPrI, il faut utiliser les catégories de classification du tableau ci-dessous, en fonction du niveau de protection.

Niveau de protection	Données régies par la LPD	Données régies par l'OPrI	Règles de traitement dans StrucTool (classification)
Aucun niveau de protection	Pas de données personnelles	Non classifié	Pas de classification / Pas de règles spécifiques
Niveau de protection 1	Données personnelles	INTERNE	Classification INTERNE Traitement autorisé seulement pour les personnes habilitées

Niveau de protection	Données régies par la LPD	Données régies par l'OPRI	Règles de traitement dans StrucTool (classification)
Niveau de protection 2	Données personnelles sensibles	CONFIDENTIEL	Classification CONFIDENTIEL, traitement autorisé seulement pour les personnes habilitées
Niveau de protection 3	Profils de la personnalité, etc.	SECRET	Classification SECRET Traitement autorisé seulement pour les personnes habilitées

Si un dossier est protégé dans son système de classement originel (p. ex. GEVER), cette protection ne s'applique pas dans StrucTool. Tous les titres de dossier sont visibles dans StrucTool.



Pour en savoir plus sur la protection des données sensibles, veuillez consulter le manuel d'utilisation, chap. 7.8.

## Transmission de données

**Les AFS ne transmettent aucune information tirée de StrucTool à des tiers, à l'exception des informations listées ci-dessous.**

**Les AFS ne transmettent aucune information sur des structures classifiées ou des données sensibles provenant de StrucTool. Seuls les utilisateurs autorisés peuvent visualiser les structures et les résultats de recherche.**

Les AFS peuvent transmettre les informations suivantes :

- Lorsque les AFS organisent des séances ou des ateliers avec une UA dans le cadre du processus de validation ou d'actualisation d'une structure ou du processus de versement, elles peuvent afficher les structures de l'UA concernée directement dans StrucTool.
- Pour pouvoir utiliser les structures d'une UA à titre d'exemple (p. ex. pour illustrer des bonnes pratiques), les AFS doivent obtenir au préalable l'accord de l'UA concernée.
- Les AFS peuvent divulguer des informations générales sur les tâches des UA et sur l'évaluation des structures. Pour des informations plus détaillées, elles renvoient à l'UA concernée. Pour que les AFS puissent transmettre ces informations, il faut que l'évaluation soit achevée. Les AFS ne transmettent aucune information sur la structure, sur les titres exacts des positions, rubriques, dossiers ou documents, ni sur d'autres métadonnées.
- Lorsqu'un versement est en cours, les AFS peuvent, avec l'accord de l'UA concernée, informer des tiers sur la date à partir de laquelle les documents concernés devraient être disponibles à la consultation.
- Une fois le versement aux AFS effectué, les titres des dossiers sont visibles dans l'accès en ligne aux Archives fédérales et, dès lors, ne sont transmis comme des informations provenant de StrucTool.

## Exportation de données

**Les collaborateurs sont tenus de respecter les directives de leur UA lorsqu'ils sauvegardent des informations tirées de StrucTool.**

Les AFS et les UA peuvent en tout temps exporter des informations sur les structures ou des résultats de recherche au format CSV.

L'importation et l'exportation de données pour les systèmes de classement (SC) d'Acta Nova se fait par l'intermédiaire d'un serveur spécifique, auquel les utilisateurs n'ont pas directement accès. Les fichiers sont respectivement importés dans StrucTool depuis ce serveur et exportés depuis StrucTool vers ce serveur.



Pour en savoir plus sur l'importation et l'exportation, veuillez consulter le manuel d'utilisation, chap. 7.6.

## **Formations**

**Les structures utilisées dans les formations organisées à l'intention des AFS et de l'administration fédérale sont des exemples tirés d'un office fédéral fictif et créés sur la plateforme de formation du StrucTool.**

## **Analyses réalisées à des fins de controlling**

**Aucune donnée d'utilisateur n'est transmise à des tiers dans le cadre des analyses de l'outil StrucTool.**

Dans le cadre du controlling, les AFS réalisent des analyses de StrucTool. Elles peuvent ainsi obtenir des informations sur l'avancement des différents processus de StrucTool, comme le nombre de SC validés, le nombre de structures depuis lesquelles sont effectués des versements ou le statut des dossiers des différentes structures. Par ailleurs, les AFS effectuent des analyses pour connaître l'utilisation de StrucTool ou savoir si les données d'utilisateur sont à jour.